PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 2 DÉCEMBRE 2025

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Gaétan Fortin, maire.

2025-12-273 Adoption de l'ordre du jour –
Sur la proposition de Monsieur Philippe Fortin, conseiller, appuyée par Monsieur Yvon Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

2025-12-274 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025 –
Sur la proposition de Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyée par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2025.

2025-12-275 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2025 –
Sur la proposition de Monsieur Philippe Fortin, conseiller, appuyée par Monsieur Yvon Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2025.

2025-12-276 Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –
Sur la proposition de Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyée par Madame Hélène Blanchard, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

Fournisseurs	# Factures	Description	Montant
- Aquatech	89013	exploitation des eaux usées	2,716.48$
- Diana Lussier Pelletier	302528	entretien de novembre	1,724.63$
- Eurofins Environex	1166944	analyse d'eau	189.14$
- J.L.M. inc.	2270	contrat déneigement 1 de 6	22,995.00$
- J.L.M. inc.	2275	sel et abrasif au 26/11/2025	1,530.55$
- JRC Party	15602	dépouillement noël 2025	1,338.91$
- Beaulieu et associés	40014	budgets 2026	5,834.98$

- B2L Solutions Inc.	12147	licences protection et courriel	187.56$
- B2L Solutions Inc.	12148	licences protection et courriel	195.39$

TOTAL **: 36,712.64 $**

2025-12-277 Acceptation des comptes à payer en décembre 2025 (document 1-A)

CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborés au 2 décembre 2025 au montant de 64,215.05$ le tout tel qu'il appert au document 1-A, joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyé par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de novembre 2025 au montant de 64,215.05$ à être payés en décembre 2025, le tout tel qu'il appert au document 1-A, joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, la greffière-trésorière soit autorisée à émettre les paiements y relatifs.

2025-12-278 Dépenses du maire, de la directrice générale et/ou de la secrétaire –

Sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyé par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, la directrice générale et la secrétaire au montant 772.54$ à savoir :

Nom Fournisseur Visa	Raison	Montant
- Solutions iT Cloud.ca	antivirus Bitdefender 5 licence	25.81$
- Pizza Lacolle	dîner échange de livres	44.13$
- L'Ami du dollar	enveloppes	11.50$
- Canadian Tire	lumières de noël	507.89$
- SAQ	chorale de noël	47.25$
- Bureau en Gros	fournitures de bureau	119.49$
- Métro	chorale de noël	16.47$

2025-12-279 Certificat de disponibilité des fonds de la greffière-trésorière –

La greffière-trésorière fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyé par Madame Hélène Blanchard, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la greffière-trésorière.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière

2025-12-280 Modification de la résolution #2025-11-277 : Étude géotechnique, caractérisation environnementale et évaluation environnementale de Phase 1 : Dépôt des soumissions et octroi du contrat s'il y a lieu–

CONSIDÉRANT QUE le contrat octroyé par la résolution numéro 2025-11-277 à la firme LCL Environnement Inc. au prix de 38,980.00$ excluant les taxes pour la réalisation de l'étude géotechnique, caractérisation environnementale et évaluation environnementale de Phase 1 avec comme condition que les travaux devaient avoir lieu en 2025 avec le dépôt des documents à la mi-janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme LCL Environnement inc a reçu un retour de la Municipalité le 21 novembre et que suite à ce délai il n'avait plus de disponibilité pour réaliser les travaux selon les spécifications de demande initiale de prix;

CONSIDÉRANT QUE le 2e soumissionnaire conforme était Laboratoire de la Montérégie inc. au montant de 46,200.00$ excluant les taxes et que celui-ci peut réaliser les travaux tel que demandé lors de la demande de prix dans les délais demandés.

CONSIDÉRANT QUE la firme LCL Environnement inc a été avisée qu'elle n'aurait pas le contrat puisque les délais ne peuvent pas être respectés.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Philippe Fortin, conseiller, appuyée par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE le contrat soit octroyé à la firme Laboratoire de la Montérégie au coût de 46,200.00$ excluant les taxes

QUE les travaux et le dépôt de tous les documents et étude demandés soient déposés dans les délais prescrits tel que stipulé dans le document de demande de prix.

Période de questions *Reportée à la fin*

2025-12-281 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus –

Madame Brigitte Garceau, directrice générale, dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

Monsieur Gaétan Fortin, maire
Madame Hélène Blanchard, conseillère
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller
Monsieur Philippe Fortin, conseiller
Monsieur Yvon Landry, conseiller

Sur la proposition de Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyée par Madame Hélène Blanchard, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

2025-12-282 Déclaration des dons et autres avantages –

Madame Brigitte Garceau, greffière-trésorière, informe le Conseil municipal qu'elle n'a reçu aucune déclaration écrite du Conseil municipal pour une déclaration de don et autre avantage.

Sur la proposition de Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyée par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter le rapport verbal de Madame Brigitte Garceau.

2025-12-283 Adoption du calendrier des assemblées du Conseil pour 2026 –

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyée par Madame Hélène Blanchard, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil:

QUE les séances débuteront à 20h00 à la salle du Conseil municipal située au 790, chemin 4e Ligne, Saint-Valentin, Québec, J0J 2E0;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 :

Mardi 13 janvier	Mardi 3 février
Mardi 3 mars	Mardi 14 avril
Mardi 5 mai	Mardi 9 juin
Mardi 7 juillet	Mardi 11 août
Mardi 1er septembre	Mardi 6 octobre
Mardi 3 novembre	Mardi 1er décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la Loi qui régit la municipalité.

2025-12-284 Fermeture des bureaux pour la période des fêtes –

Sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyée par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil que les bureaux administratifs de la Municipalité soient fermés du 19 décembre 2025 à 12h00 au 4 janvier 2026 inclusivement.

2025-12-285 Présentation et dépôt du projet, règlement de taxation 2026 –

Monsieur Philippe Fortin, conseiller, présente et dépose, conformément aux dispositions de la loi, le projet de règlement 534-2026 relatif à la taxation pour l'année 2026. Il mentionne que ce règlement établira, suite à l'adoption des prévisions budgétaires, le taux de la taxe foncière qui sera imposé sur tout immeuble situé sur le territoire de la municipalité. Il précisera que la contribution pour les services de la Sûreté du Québec et des services de prévention des incendies, sera financée à même le taux de la taxe foncière générale. Il mentionne que ce règlement établira le tarif de compensation pour le service d'enlèvement, de transport et la disposition des déchets ainsi que pour les services des collectes des matières recyclables et des matières organiques et qu'il établira les modalités de paiement de la taxe ainsi que les précisions relatives aux taxes spéciales.

Il mentionne que ce règlement sera adopté lors d'une séance du conseil suite à l'adoption du budget.

2025-12-286 Présentation et dépôt du projet, règlement de taxation pour l'entretien du réseau d'égout 2026 –

Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, présente et dépose, conformément aux dispositions de la loi, le projet de règlement 535-2026. Ce règlement établira la taxe pour l'entretien du réseau

municipal de collecte et de traitement des eaux usées et déterminera les modalités de paiement de cette taxe.

Il mentionne que ce règlement sera adopté lors d'une séance du conseil suite à l'adoption du budget.

2025-12-287 Avis de motion amendant le plan d'urbanisme no 504 de la Municipalité de Saint-Valentin –

Avis de motion est donné par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, que sera présenté le 2 décembre 2025 un premier projet de règlement amendant le plan d'urbanisme no 504 de la Municipalité de Saint-Valentin afin de permettre les usages résidentiels dans l'affectation publique.

Séance tenante, la greffière-trésorière a présenté un projet de règlement, dont copie a été remise aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valentin.

2025-12-288 Dépôt et présentation du premier projet du règlement 504-1 relatif au plan d'urbanisme 504–

Monsieur Philippe Fortin, conseiller, présente le premier projet de règlement 504-1 relatif au plan d'urbanisme 504 qui vise à permettre les usages résidentiels dans l'affectation publique.

Sur la proposition de Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyée par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, il est résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet du règlement 504-1 relatif au plan d'urbanisme 504.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 504-1

Premier projet du règlement numéro 504-1 amendant le règlement 504 relatif au plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Valentin afin de permettre les usages résidentiels dans l'affectation publique.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a adopté le règlement 504 relatif au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a le pouvoir en vertu de la Loi de modifier son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin désire permettre les usages résidentiels dans l'affectation publique;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été dûment donné par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, à la séance ordinaire du 2 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique aura lieu le 13 janvier 2026;

À CES CAUSES, QU'IL soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

À l'article 6.2 « L'affectation publique », les usages permis sont modifiés par l'ajout, au début de la liste de l'usage suivant :
« • Les habitations; »

ARTICLE 3.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2025-12-289 Avis de motion amendant du règlement de zonage no 506 de la Municipalité de Saint-Valentin –
Avis de motion est donné par Madame Hélène Blanchard, conseillère, que sera présenté le 2 décembre 2025 un premier projet de règlement amendant le règlement de zonage no 506 de la Municipalité de Saint-Valentin afin de permettre les usages bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales de 4 à 6 logements dans la zone P-02.

Séance tenante, la greffière-trésorière a présenté un projet de règlement, dont copie a été remise aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valentin.

2025-12-290 Dépôt et présentation du premier projet du règlement 506-1 relatif au zonage, règlement 506 du périmètre d'urbanisation –
Madame Hélène Blanchard, conseillère, présente le premier projet du règlement 506-1 relatif au règlement de zonage 506 du périmètre d'urbanisation qui vise à permettre les usages bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales de 4 à 6 logements dans la zone P-02.

Sur la proposition de Monsieur Philippe Fortin, conseiller, appuyé par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, il est résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet du règlement 506-1 relatif au règlement de zonage 506 du périmètre d'urbanisation.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 506-1

Premier projet du règlement numéro 506-1 amendant le règlement 506 relatif au zonage du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Valentin afin de permettre les usages bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales de 4 à 6 logements dans la zone P-02.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a adopté le règlement 506 relatif au zonage du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a le pouvoir en vertu de la Loi de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin désire permettre plus de densité résidentielle dans la zone P-02;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné par Madame Hélène Blanchard, conseillère à la séance ordinaire du 2 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique aura lieu le 13 janvier 2026;

À CES CAUSES, QU'IL soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

À l'article 6.2, est ajouté à la fin de la section « Habitation » ce qui suit :

« 1200 HABITATION MULTIFAMILIALE

1210 Habitation bifamiliale isolée

Bâtiment érigé sur un terrain, dégagé de tout autre bâtiment principal et destiné à abriter deux logements.

1220 Habitation trifamiliale isolée

Bâtiment érigé sur un terrain, dégagé de tout autre bâtiment principal et destiné à abriter trois logements.

1230 Habitation multifamiliale isolée de 4 à 6 logements

Bâtiment érigé sur un terrain, dégagé de tout autre bâtiment principal et destiné à abriter quatre à six logements.

ARTICLE 3.

La grille des usages et normes de la zone P-02 est modifiée par l'autorisation des usages suivants :

- 1210 Habitation bifamiliale isolée
- 1220 Habitation trifamiliale isolée
- 1230 Habitation multifamiliale isolée de 4 à 6 logements

La grille modifiée est présentée à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 4.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Annexe 1

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
RÈGLEMENT DE ZONAGE
GRILLE DES USAGES ET NORMES

			ZONE	**P-02**
NO USAGES	DESCRIPTION			
1110	HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE		**X**	
1210	HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE		**X**	
1220	HABITATION TRIFAMILIALE ISOLÉE		**X**	
1230	HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE DE 4 À 6 LOGEMENTS		**X**	

2210	HÉBERGEMENT LÉGER			**X**	
2220	HÉBERGEMENT MOYEN				
2300	COMMERCES DE RESTAURATION			**X**	
3100	COMMUNAUTAIRE DE VOISINAGE			**X**	
3200	COMMUNAUTAIRE RÉCRÉATIF			**X**	
NORMES	PARTICULIÈRES			CHAPITRE	18
MARGE DE RECUL		5 METRES			
MARGES LATÉRALES		2 METRES			
MARGE ARRIÈRE		2 METRES			

2025-12-291 <u>Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale : volet entretien du réseau local 2024-2026 –</u>

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, a versé une compensation de 81,541.00$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2025;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyée par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil;

QUE la Municipalité atteste de la véracité des frais encourus et du fait que les travaux ont été réalisés sur les routes locales des niveaux 1 et 2 tel qu'inscrit au rapport financier 2025.

2025-12-292 <u>Daudi Pavage Excavation inc. : Autorisation de paiement –</u>

Sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyée par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la facture au montant de 92,392.07$, incluant les taxes, à la firme Daudi Pavage Excavation inc..

2025-12-293 <u>Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration – par circonscription électorale (PPA-CE) –</u>

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valentin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont

admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyée par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Valentin approuve les dépenses d'un montant de 92,393.07$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

2025-12-294 <u>Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration – Projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) –</u>

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valentin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyée par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Valentin approuve les dépenses d'un montant de 92,393.07$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

2025-12-295 <u>Appropriation du surplus non affecté pour financer des dépenses de fonctionnement non prévues au budget opérationnel 2025 –</u>
Sur la proposition de Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyée par Monsieur Yvon Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE le conseil municipal approprie un montant de 50,000.00$ du surplus accumulé non affecté numéro de Grand-livre 59-11000-00 afin de financer les dépenses de fonctionnement non prévues au budget opérationnel 2025.

2025-12-296 <u>Modification de la source de financement du camion acquis en juin 2025 et autorisation d'un emprunt au fonds de roulement –</u>
Compte tenu que la municipalité a procédé à la création d'un fonds de roulement autorisé de 275 000 $ en février 2025;

Compte tenu que la municipalité a acquis un camion en juillet 2025 qui était prévu être financée à même le budget de fonctionnement,

Il est proposé par Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyé par Monsieur Yvon Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

De procéder à la modification de la source de financement du camion et d'autoriser la DG à emprunter la somme de 67,797.00$ au fonds de roulement pour financer l'achat.

Que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de 5 ans.

2025-12-297 <u>Tetra Tech : Offre de services professionnels pour la construction d'une nouvelle station d'épuration, octroi du contrat s'il y a lieu –</u>
Sur la proposition de de Monsieur Philippe Fortin, conseiller, appuyée par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'octroyer le contrat pour l'offre de services professionnels pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à la firme Tetra Tech pour un budget forfaitaire de 116,000.00$, taxes en sus, pour le travail et la description des services proposés suivants :

- 1 réunion de démarrage et 2 réunions de suivi durant la préparation des documents;
- Rapport de conception;
- Préparation des plans et devis préliminaires 90 % pour approbation MAMH et municipalité;
- Préparation des plans et devis définitifs 100 %;
- Estimation des coûts de travaux;
- Préparer la demande d'autorisation auprès du MELCCFP y compris une série de réponses apportées au MELCCFP;
- Préparation des documents d'appel d'offres;
- Pendant la période d'appel d'offres, assistance technique et la préparation d'addenda, au besoin;
- Analyse des soumissions et recommandation d'octroi du contrat.

Selon la pratique usuelle, la municipalité se chargera des items suivants:
- Les frais de demandes au MELCCFP;
- L'appel d'offres public via SEAO, incluant la publication des avis d'appel d'offres;
- Les visites des soumissionnaires, incluant la gestion de leurs questions et commentaires.

Les services suivants sont exclus de la présente offre de services :
- Service d'un architecte;
- Étude géotechnique;
- Étude de caractérisation environnementale;
- Étude écologique;
- Relevé topographique;
- Extension éventuelle du bâtiment de services;
- Coordination et réponses aux questions du MAMH;
- Les services de surveillance bureau et chantier des travaux

DESCRIPTION DES LIVRABLES PROPOSÉS

La réalisation du mandat comprend les livrables suivants :
- Rapport de conception;
- Documents techniques et administratifs requis pour la demande de certificat d'autorisation au MELCCFP;
- Plans et devis préliminaires à 90 %;
- Plans et devis définitifs à 100 %;
- Estimation budgétaire;
- Appel d'offres aux entrepreneurs et analyse des soumissions;
- Procès-verbaux des réunions.

2025-12-298 <u>Approbation du document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » -</u>

CONSIDÉRANT QUE municipalité de Saint-Valentin reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux en eau pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyé par Madame Hélène Blanchard, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil que :

- la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

- la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;

- le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

2025-12-299 <u>Lavery : renouvellement d'offre de services en droit municipal –</u>
Sur la proposition de de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyée par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de retenir le forfait Classique de l'offre de services professionnels en droit municipal daté du7 novembre 2025, pour un montant total de 1,200.00$ taxes et déboursés non inclus à la firme Lavery pour l'année 2026.

2025-12-300 <u>Politique d'aide aux familles pour des activités destinées aux enfants –</u>
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'avis qu'il y a lieu d'établir une politique claire relative à l'aide qu'elle consent aux familles pour les activités des enfants.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyé par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- De consentir une aide financière jusqu'à concurrence de 300.00$ par année pour la participation de chaque enfant à une activité culturelle, sportive, récréative ou éducative incluant les passes de saison pour ces activités ;
- Que cette aide financière s'applique sur l'achat de matériel, de fourniture et ou d'équipement afin de pourvoir à l'épanouissement des enfants ;
- Que le montant sera versé sur présentation de la preuve de paiement de l'activité et ou d'achat ;

- Que tout nouveau-né peut recevoir un panier-cadeau d'une valeur approximative de 100.00$ suite à la réception du formulaire prévu pour l'inscription.

2025-12-300-1 Politique pour le Parc Régional de Saint-Bernard –

Sur la proposition de Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyée par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter de rembourser 50% des frais pour une passe de saison au Parc Régional de Saint-Bernard aux citoyennes et citoyens de 50 ans et plus de la municipalité de Saint-Valentin sur présentation de la preuve d'achat.

2025-12-301 Nomination des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme pour 2026 –

Sur la proposition de Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyée par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de nommer les membres composants le Comité Consultatif d'Urbanisme suivant pour l'année 2026 :

- Monsieur Alexandre Brissette-Dinielle
- Madame Astrid Ammerlaan ;
- Monsieur Dominique Ribière ;
- Monsieur Christian Kaech ;
- Que Madame Sylvie Larose Asselin, soit nommé secrétaire du comité.

2025-12-302 Maison Hina : Demande de soutien financier –

Sur la proposition de Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyée par Monsieur Yvon Landry, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de consentir une aide financière de 200.00$ à la Maison Hina.

2025-12-303 Remplacement pancarte accidentée sur le chemin 4e Ligne : Acceptation soumission –

CONSIDÉRANT QUE la pancarte à l'entrée de la municipalité sur le chemin 4e Ligne a été accidentée et que celle-ci ne peut être réparée;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise initiale qui a fait la confection de l'ensemble des pancartes en 2021 est située loin du territoire et que depuis ce temps une entreprise locale s'est établie sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix sera au 2 entreprises pour effectuer le même travail et que la pancarte finale devra être identique aux autres enseignes déjà en place.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyée par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE le mandat soit donné au plus bas soumissionnaire;

QUE la nouvelle pancarte devra être installée avant la fin du printemps 2026;

QUE tous les frais encourus seront facturés à la ou les personnes ayant causés le bris.

2025-12-304 Centre Sportif Groupe DPJL : Entente d'aide financière pour 2026–
Sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyée par Madame Hélène Landry, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de 965.93$ pour l'année 2026 au Centre Sportif Groupe DPJL pour les infrastructures de l'aréna conformément à l'annexe 1 de l'entente intermunicipale.

2025-12-305 Correspondance –
Sur la proposition de Monsieur Philippe Fortin, conseiller, appuyée par Madame Hélène Blanchard, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt de la correspondance suivante :

1. Association pulmonaire du Québec : Campagne provinciale de sensibilisation ;
2. Aréna Régional Lareau : Bourse relève sportive ;
3. NexDev et la CCIHR : Invitation Cocktail des fêtes de la communauté d'affaires ;
4. MRC le Haut-Richelieu : Dépôt des prévisions budgétaires 2026.

2025-12-306 Grenier aux trouvailles : Demande d'aide financière La Bouée culinaire –
Sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyée par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter la demande d'implication financière pour le projet La Bouée Culinaire au montant de 375.00$ à l'organisme Grenier aux Trouvailles en partenariat avec l'Aide à la famille.

2025-12-307 Protocole d'entente avec le Centre de plein air l'Estacade : Autorisation signature pour le camp de jour 2026 –
Sur la proposition de Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyée par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Monsieur Gaétan Fortin, maire, et Madame Brigitte Garceau, directrice générale, à signer le protocole d'entente pour le camp de jour de 2026.

2025-12-308 Rézilio : Renouvellement pour le portail de sécurité civil –
Sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyée par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de renouveler l'abonnement à Rézilio Manager pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, au coût de :

- 625.00$ plus les taxes applicables pour 2026 ;
- 650.00$ plus les taxes applicables pour 2027 ;
- 675.00$ plus les taxes applicables pour 2028.

D'autoriser Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière à signer le renouvellement d'abonnement au nom de la municipalité.

2025-12-309 Barrage de castors cours d'eau dans le rang Pir-Vir –
Sur la proposition de Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyée par Monsieur Yvon Landry, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la compagnie MacTrap à faire le trappage de castors et la compagnie Transport Alain Grégoire pour le démantèlement des digues de castors.

Période de questions

2025-12-310 Levée de la séance ordinaire –
Sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:44 heures.

Je, Gaétan Fortin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gaétan Fortin	Brigitte Garceau
Maire	Greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-288
Dépôt et présentation du premier projet de règlement 504-1 relatif au plan d'urbanisme 504

Monsieur Philippe Fortin, conseiller, présente le premier projet de règlement 504-1 relatif au plan d'urbanisme 504 qui vise à permettre les usages résidentiels dans l'affectation publique.

Sur la proposition de Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyé par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, il est résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet du règlement 504-1 relatif au plan d'urbanisme 504.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 504-1

Premier projet du règlement numéro 504-1 amendant le règlement 504 relatif au plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Valentin afin de permettre les usages résidentiels dans l'affectation publique.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a adopté le règlement 504 relatif au plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a le pouvoir en vertu de la Loi de modifier son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin désire permettre les usages résidentiels dans l'affectation publique;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été dûment donné par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, à la séance ordinaire du 2 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique aura lieu le 13 janvier 2026;

À CES CAUSES, QU'IL soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

À l'article 6.2 « L'affectation publique », les usages permis sont modifiés par l'ajout, au début de la liste de l'usage suivant :

« • Les habitations; »

ARTICLE 3.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 3e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-290
Dépôt et présentation du premier projet de règlement 506-1 relatif au zonage, règlement 506 du périmètre d'urbanisation

Madame Hélène Blanchard, conseillère, présente le premier projet du règlement 506-1 relatif au règlement de zonage 506 du périmètre d'urbanisation qui vise à permettre les usages bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales de 4 à 6 logements dans la zone P-02.

Sur la proposition de Monsieur Philippe Fortin, conseiller, appuyé par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, il est résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet du règlement 506-1 relatif au règlement de zonage 506 du périmètre d'urbanisation.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 506-1

Premier projet du règlement numéro 506-1 amendant le règlement 506 relatif au zonage du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Valentin afin de permettre les usages bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales de 4 à 6 logements dans la zone P-02.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a adopté le règlement 506 relatif au zonage du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a le pouvoir en vertu de la Loi de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin désire permettre plus de densité résidentielle dans la zone P-02;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné par Madame Hélène Blanchard, conseillère à la séance ordinaire du 2 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique aura lieu le 13 janvier 2026;

À CES CAUSES, QU'IL soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

À l'article 6.2, est ajouté à la fin de la section « Habitation » ce qui suit :

« 1200 HABITATION MULTIFAMILIALE

1210 Habitation bifamiliale isolée

Bâtiment érigé sur un terrain, dégagé de tout autre bâtiment principal et destiné à abriter deux logements.

1220 Habitation trifamiliale isolée

Bâtiment érigé sur un terrain, dégagé de tout autre bâtiment principal et destiné à abriter trois logements.

1230 Habitation multifamiliale isolée de 4 à 6 logements

Bâtiment érigé sur un terrain, dégagé de tout autre bâtiment principal et destiné à abriter quatre à six logements.

ARTICLE 3.

La grille des usages et normes de la zone P-02 est modifiée par l'autorisation des usages suivants :

- 1210 Habitation bifamiliale isolée
- 1220 Habitation trifamiliale isolée
- 1230 Habitation multifamiliale isolée de 4 à 6 logements

La grille modifiée est présentée à l'annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 4.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Annexe 1

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN RÈGLEMENT DE ZONAGE GRILLE DES USAGES ET NORMES				**ZONE**	**P-02**
NO USAGES	DESCRIPTION				
1110	HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE			**X**	
1210	HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE			**X**	
1220	HABITATION TRIFAMILIALE ISOLÉE			**X**	
1230	HABITATION MULTIFAMILIALE ISOLÉE DE 4 À 6 LOGEMENTS			**X**	
2210	HÉBERGEMENT LÉGER			**X**	
2220	HÉBERGEMENT MOYEN				
2300	COMMERCES DE RESTAURATION			**X**	
3100	COMMUNAUTAIRE DE VOISINAGE			**X**	
3200	COMMUNAUTAIRE RÉCRÉATIF			**X**	

NORMES	PARTICULIÈRES			CHAPITRE	18
MARGE DE RECUL		5 METRES			
MARGES LATÉRALES		2 METRES			
MARGE ARRIÈRE		2 METRES			

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 3e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-280
Modification de la résolution #2025-11-277 : Étude géotechnique, caractérisation environnementale et évaluation environnementale de Phase 1 : Dépôt des soumissions et octroi du contrat s'il y a lieu

CONSIDÉRANT QUE le contrat octroyé par la résolution numéro 2025-11-277 à la firme LCL Environnement Inc. au prix de 38,980.00$ excluant les taxes pour la réalisation de l'étude géotechnique, caractérisation environnementale et évaluation environnementale de Phase 1 avec comme condition que les travaux devaient avoir lieu en 2025 avec le dépôt des documents à la mi-janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme LCL Environnement inc a reçu un retour de la Municipalité le 21 novembre et que suite à ce délai il n'avait plus de disponibilité pour réaliser les travaux selon les spécifications de demande initiale de prix;

CONSIDÉRANT QUE le 2e soumissionnaire conforme était Laboratoire de la Montérégie inc. au montant de 46,200.00$ excluant les taxes et que celui-ci peut réaliser les travaux tel que demandé lors de la demande de prix dans les délais demandés.

CONSIDÉRANT QUE la firme LCL Environnement inc a été avisée qu'elle n'aurait pas le contrat puisque les délais ne peuvent pas être respectés.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Philippe Fortin, conseiller, appuyé par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE le contrat soit octroyé à la firme Laboratoire de la Montérégie au coût de 46,200.00$ excluant les taxes

QUE les travaux et le dépôt de tous les documents et étude demandés soient déposés dans les délais prescrits tel que stipulé dans le document de demande de prix.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 9e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-306
Grenier aux trouvailles : Demande d'aide financière La Bouée culinaire

Sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyé par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter la demande d'implication financière pour le projet La Bouée Culinaire au montant de 375.00$ à l'organisme Grenier aux Trouvailles en partenariat avec l'Aide à la famille.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 9e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-281
Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus

Madame Brigitte Garceau, directrice générale, dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

Monsieur Gaétan Fortin, maire
Madame Hélène Blanchard, conseillère
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller
Monsieur Philippe Fortin, conseiller
Monsieur Yvon Landry, conseiller

Sur la proposition de Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyé par Madame Hélène Blanchard, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-283
Adoption du calendrier des assemblées du Conseil pour 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyé par Madame Hélène Blanchard, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil:

QUE les séances débuteront à 20h00 à la salle du Conseil municipal située au 790, chemin 4e Ligne, Saint-Valentin, Québec, J0J 2E0;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 :

Mardi 13 janvier	Mardi 3 février
Mardi 3 mars	Mardi 14 avril
Mardi 5 mai	Mardi 9 juin
Mardi 7 juillet	Mardi 11 août
Mardi 1er septembre	Mardi 6 octobre
Mardi 3 novembre	Mardi 1er décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-285
Présentation et dépôt du projet, règlement de taxation 2026

Monsieur Philippe Fortin, conseiller, présente et dépose, conformément aux dispositions de la loi, le projet de règlement 534-2026 relatif à la taxation pour l'année 2026. Il mentionne que ce règlement établira, suite à l'adoption des prévisions budgétaires, le taux de la taxe foncière qui sera imposé sur tout immeuble situé sur le territoire de la municipalité. Il précisera que la contribution pour les services de la Sûreté du Québec et des services de prévention des incendies, sera financée à même le taux de la taxe foncière générale. Il mentionne que ce règlement établira le tarif de compensation pour le service d'enlèvement, de transport et la disposition des déchets ainsi que pour les services des collectes des matières recyclables et des matières organiques et qu'il établira les modalités de paiement de la taxe ainsi que les précisions relatives aux taxes spéciales.

Il mentionne que ce règlement sera adopté lors d'une séance du conseil suite à l'adoption du budget.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-286
Présentation et dépôt du projet, règlement de taxation pour l'entretien du réseau d'égout 2026

Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, présente et dépose, conformément aux dispositions de la loi, le projet de règlement 535-2026. Ce règlement établira la taxe pour l'entretien du réseau municipal de collecte et de traitement des eaux usées et déterminera les modalités de paiement de cette taxe.

Il mentionne que ce règlement sera adopté lors d'une séance du conseil suite à l'adoption du budget.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-287
Avis de motion amendant le plan d'urbanisme no 504 de la Municipalité de Saint-Valentin

Avis de motion est donné par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, que sera présenté le 2 décembre 2025 un premier projet de règlement amendant le plan d'urbanisme no 504 de la Municipalité de Saint-Valentin afin de permettre les usages résidentiels dans l'affectation publique.

Séance tenante, la greffière-trésorière a présenté un projet de règlement, dont copie a été remise aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valentin.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-289
Avis de motion amendant du règlement de zonage no 506 de la Municipalité de Saint-Valentin

Avis de motion est donné par Madame Hélène Blanchard, conseillère, que sera présenté le 2 décembre 2025 un premier projet de règlement amendant le règlement de zonage no 506 de la Municipalité de Saint-Valentin afin de permettre les usages bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales de 4 à 6 logements dans la zone P-02.

Séance tenante, la greffière-trésorière a présenté un projet de règlement, dont copie a été remise aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valentin.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-292
Daudi Pavage Excavation inc. : Autorisation de paiement

Sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyé par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la facture au montant de 92,392.07$, incluant les taxes, à la firme Daudi Pavage Excavation inc..

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-293
Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration – par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valentin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyée par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Valentin approuve les dépenses d'un montant de 92,393.07$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau

Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-294
Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration – Projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valentin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyée par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Valentin approuve les dépenses d'un montant de 92,393.07$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau

Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-295
Appropriation du surplus non affecté pour financer des dépenses de fonctionnement non prévues au budget opérationnel 2025

Sur la proposition de Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyé par Monsieur Yvon Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE le conseil municipal approprie un montant de 50,000.00$ du surplus accumulé non affecté numéro de Grand-livre 59-11000-00 afin de financer les dépenses de fonctionnement non prévues au budget opérationnel 2025.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-296
Modification de la source de financement du camion acquis en juin 2025 et autorisation d'un emprunt au fonds de roulement

Compte tenu que la municipalité a procédé à la création d'un fonds de roulement autorisé de 275 000 $ en février 2025;

Compte tenu que la municipalité a acquis un camion en juillet 2025 qui était prévu être financée à même le budget de fonctionnement,

Il est proposé par Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyé par Monsieur Yvon Landry, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

De procéder à la modification de la source de financement du camion et d'autoriser la DG à emprunter la somme de 67,797.00$ au fonds de roulement pour financer l'achat.

Que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de 5 ans.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-297
Tetra Tech : Offre de services professionnels pour la construction d'une nouvelle station d'épuration, octroi du contrat s'il y a lieu

Sur la proposition de de Monsieur Philippe Fortin, conseiller, appuyée par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'octroyer le contrat pour l'offre de services professionnels pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à la firme Tetra Tech pour un budget forfaitaire de 116,000.00$, taxes en sus, pour le travail et la description des services proposés suivants :

- 1 réunion de démarrage et 2 réunions de suivi durant la préparation des documents;
- Rapport de conception;
- Préparation des plans et devis préliminaires 90 % pour approbation MAMH et municipalité;
- Préparation des plans et devis définitifs 100 %;
- Estimation des coûts de travaux;
- Préparer la demande d'autorisation auprès du MELCCFP y compris une série de réponses apportées au MELCCFP;
- Préparation des documents d'appel d'offres;
- Pendant la période d'appel d'offres, assistance technique et la préparation d'addenda, au besoin;
- Analyse des soumissions et recommandation d'octroi du contrat.

Selon la pratique usuelle, la municipalité se chargera des items suivants:
- Les frais de demandes au MELCCFP;
- L'appel d'offres public via SEAO, incluant la publication des avis d'appel d'offres;
- Les visites des soumissionnaires, incluant la gestion de leurs questions et commentaires.

Les services suivants sont exclus de la présente offre de services :
- Service d'un architecte;
- Étude géotechnique;
- Étude de caractérisation environnementale;
- Étude écologique;
- Relevé topographique;
- Extension éventuelle du bâtiment de services;
- Coordination et réponses aux questions du MAMH;
- Les services de surveillance bureau et chantier des travaux

DESCRIPTION DES LIVRABLES PROPOSÉS

La réalisation du mandat comprend les livrables suivants :
- Rapport de conception;
- Documents techniques et administratifs requis pour la demande de certificat

d’autorisation au MELCCFP;

- Plans et devis préliminaires à 90 %;
- Plans et devis définitifs à 100 %;
- Estimation budgétaire;
- Appel d’offres aux entrepreneurs et analyse des soumissions;
- Procès-verbaux des réunions.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l’adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-298
Approbation du document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau »

CONSIDÉRANT QUE municipalité de Saint-Valentin reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux en eau pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyé par Madame Hélène Blanchard, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil que :

- la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;

- la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;

- le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau

Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-299
Lavery : renouvellement d'offre de services en droit municipal

Sur la proposition de de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyée par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de retenir le forfait Classique de l'offre de services professionnels en droit municipal daté du7 novembre 2025, pour un montant total de 1,200.00$ taxes et déboursés non inclus à la firme Lavery pour l'année 2026.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-300
Politique d'aide aux familles pour des activités destinées aux enfants

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'avis qu'il y a lieu d'établir une politique claire relative à l'aide qu'elle consent aux familles pour les activités des enfants.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyé par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- De consentir une aide financière jusqu'à concurrence de 300.00$ par année pour la participation de chaque enfant à une activité culturelle, sportive, récréative ou éducative incluant les passes de saison pour ces activités ;
- Que cette aide financière s'applique sur l'achat de matériel, de fourniture et ou d'équipement afin de pourvoir à l'épanouissement des enfants ;
- Que le montant sera versé sur présentation de la preuve de paiement de l'activité et ou d'achat ;
- Que tout nouveau-né peut recevoir un panier-cadeau d'une valeur approximative de 100.00$ suite à la réception du formulaire prévu pour l'inscription.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-300-1
Politique pour le Parc Régional de Saint-Bernard

Sur la proposition de Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyé par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter de rembourser 50% des frais pour une passe de saison au Parc Régional de Saint-Bernard aux citoyennes et citoyens de 50 ans et plus de la municipalité de Saint-Valentin sur présentation de la preuve d'achat.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-301
Nomination des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme pour 2026

Sur la proposition de Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyé par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de nommer les membres composants le Comité Consultatif d'Urbanisme suivant pour l'année 2026 :

- Monsieur Alexandre Brissette-Dinielle
- Madame Astrid Ammerlaan ;
- Monsieur Dominique Ribière ;
- Monsieur Christian Kaech ;
- Que Madame Sylvie Larose Asselin, soit nommé secrétaire du comité.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-303
Remplacement pancarte accidentée sur le chemin 4e Ligne : Acceptation soumission

CONSIDÉRANT QUE la pancarte à l'entrée de la municipalité sur le chemin 4e Ligne a été accidentée et que celle-ci ne peut être réparée;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise initiale qui a fait la confection de l'ensemble des pancartes en 2021 est située loin du territoire et que depuis ce temps une entreprise locale s'est établie sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix sera au 2 entreprises pour effectuer le même travail et que la pancarte finale devra être identique aux autres enseignes déjà en place.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyé par Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE le mandat soit donné au plus bas soumissionnaire;

QUE la nouvelle pancarte devra être installée avant la fin du printemps 2026;

QUE tous les frais encourus seront facturés à la ou les personnes ayant causés le bris.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-307
Protocole d'entente avec le Centre de plein air l'Estacade : Autorisation signature pour le camp de jour 2026

Sur la proposition de Madame Hélène Blanchard, conseillère, appuyé par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Monsieur Gaétan Fortin, maire, et Madame Brigitte Garceau, directrice générale, à signer le protocole d'entente pour le camp de jour de 2026.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-308
Rézilio : Renouvellement pour le portail de sécurité civil

Sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyé par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de renouveler l'abonnement à Rézilio Manager pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, au coût de :

- 625.00$ plus les taxes applicables pour 2026 ;
- 650.00$ plus les taxes applicables pour 2027 ;
- 675.00$ plus les taxes applicables pour 2028.

D'autoriser Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière à signer le renouvellement d'abonnement au nom de la municipalité.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-309
Barrage de castors cours d'eau dans le rang Pir-Vir

Sur la proposition de Monsieur Damien Beaulieu, conseiller, appuyé par Monsieur Yvon Landry, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la compagnie MacTrap à faire le trappage de castors et la compagnie Transport Alain Grégoire pour le démantèlement des digues de castors.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 2 décembre 2025, à 20 heure 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Hélène Blanchard, conseillère;
Monsieur Damien Beaulieu, conseiller;
Monsieur Philippe Fortin, conseiller;
Monsieur Yvon Landry, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2025-12-291
Reddition de compte Programme d'aide à la voirie locale : volet entretien du réseau local 2024-2026

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, a versé une compensation de 81,541.00$ pour l'entretien du réseau local pour l'année civile 2025;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Yvon Landry, conseiller, appuyé par Monsieur Philippe Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil;

QUE la Municipalité atteste de la véracité des frais encourus et du fait que les travaux ont été réalisés sur les routes locales des niveaux 1 et 2 tel qu'inscrit au rapport financier 2025.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTÉ À SAINT-VALENTIN
Ce 2e jour de décembre 2025

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 11e jour de décembre 2025

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière